



Arbres de la haie morts : problème départ état des lieux

Par **Marc**, le **18/09/2009** à **09:46**

Bonjour,
J'ai loué une villa avec jardin depuis plus de 15 ans dans une cour d'une propriété agricole.
Nous étions seuls dans 2 500 m², les propriétaires venaient rarement.
Les propriétaires avaient planté une haie pour cacher la vue du reste de la cour où nous étions seuls sans aucun vis-à-vis.
Ils nous avaient dit que leur fille reprendrait la maison, mais à l'époque elle était jeune.
Il y a 8 ans, elle est venue s'installer dans un coin de la propriété.
Chacun ne voyant ni chez l'un, ni chez l'autre grâce à la haie. Il n'y avait aucun problème.
Il y a 5 ans, 1/3 de la haie est morte et nous avons placé des caillebotis et un abri de jardin à la place.
Actuellement les propriétaires veulent récupérer leur bien pour leur fille et lorsque nous partirons, nous devrions enlever tout cela et il y aura un grand trou dans la haie avec un vis à vis direct chez elle.
A l'époque, nous avons changé l'essence des arbustes sans l'accord des propriétaires.
Que peuvent-ils nous dire ?
Je suis sûre, qu'ils n'accepteront pas le vis à vis si je mets des jeunes pousses !
Peuvent-ils me prendre sur ma dépôt de garantie, les futurs arbres qu'ils replanteront ?
Peuvent-ils les remplacer par des plus grands ?
Merci de me répondre :-)
Marc